

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

16 septembre 2021
Français
Original : anglais

Réunion de 2020
Genève, 22-25 novembre 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la Réunion
des États parties de 2020**

Document soumis par la présidence

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Débat général.
6. Examen des rapports factuels sur les travaux des réunions d'experts, y compris leurs possibles résultats :
 - a) Réunion d'experts sur la coopération et l'assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X ;
 - b) Réunion d'experts chargée d'examiner les progrès des sciences et des techniques présentant un intérêt pour la Convention ;
 - c) Réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale ;
 - d) Réunion d'experts sur l'assistance, l'intervention et la préparation ;
 - e) Réunion d'experts sur le renforcement institutionnel de la Convention.
7. Gestion du programme intersessions : questions budgétaires et financières.
8. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
9. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
10. Dispositions concernant la neuvième Conférence d'examen et son Comité préparatoire en 2021 et 2022.
11. Adoption du rapport de la réunion.
12. Clôture de la réunion.

